



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 septembre 2001**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 6 septembre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 17 septembre 2001

**Nouveau carrefour Nantes/Coulonges/De Lattre/Recouvrance :  
cession d'un délaissé à un riverain (Monsieur OUDINET)**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.  
Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle  
RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M.  
Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck  
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie  
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle  
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

DELIBERATION D2013062001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2001**

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Nouveau carrefour Nantes/Coulonges/De Lattre/Recouvrance :  
cession d'un délaissé à un riverain (Monsieur OUDINET)**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

A la suite de la réalisation du nouveau carrefour giratoire des routes de Nantes/Coulonges/De Lattre/Recouvrance, il apparaît clairement qu'un délaissé de terrain, hors emprise du carrefour, appartenant à la Ville, n'est plus d'aucune utilité ni pour celle-ci ni pour l'Etat qui a réalisé cet ouvrage routier. Par contre, ce délaissé (section BK n° 303 de 1 a 79 ca et n° 300 de 60 ca) jouxte la propriété de Monsieur OUDINET, sise 3 rue de Recouvrance, et permettrait à ce dernier de réaliser un jardinet sur le côté de sa maison. Monsieur OUDINET serait d'accord pour l'acquérir au prix déterminé par le service du Domaine, soit 5 000 F et supporterait tous les frais et droits résultant de cette transaction.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la cession décrite ci-dessus ;
- autoriser Monsieur Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par l'acquéreur, la recette étant imputée au chapitre 908-8241 - compte 775 du budget.

### LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS  
CENTRE DES IMPÔTS FONCIER  
SERVICE DU DOMAINE  
171, AVENUE DE PARIS  
BP 558  
79022 NIORT CEDEX  
TÉLÉPHONE : 05.49.09.98.60  
TÉLÉCOPIE : 05.49.09.90.72

### AVIS DU DOMAINE

-----

#### Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers

Art. L. 5211-10, alinéa 2 ; L. 2241-1, alinéa 3 et L. 5722-3, alinéa 2  
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 2001/414

- 1 - **Propriétaire :** Commune de NIORT
- 2 - **Date de réception de la demande d'avis :** 21 mai 2001
- 3 - **Situation du bien :** NIORT  
- adresse : rue de la Recouvrance  
- références cadastrales : section BK n° 300 et 303 pour 2a 39ca.

4 - **Description sommaire :**

Parcelles de terrain d'un seul tenant, aménagées en accotement du nouveau giratoire au carrefour Saint-Hubert, stabilisées et goudronnées avec plate-bande le long de la voirie.

5 - **Réglementation d'urbanisme :** En zone UM au POS.

6 - **Situation locative :** Libre à la vente.

5 - Réglementation d'urbanisme : En zone UM au POS.

6 - Situation locative : Libre à la vente.

7 - Conditions de la vente : Procédure amiable.

8 - Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé :

Déterminée par comparaison, la valeur vénale des parcelles de terrain est estimée à **5 000 F.**

*Soit : 762 Euros*

9 - Durée de validité de l'avis : Un an.

A NIORT, le 28 juin 2001

P. Le Directeur des Services Fiscaux,  
et par délégation,  
L'Inspecteur,  
Claude BUTEUX



  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE